



Nos tribunes

Journal municipal
Ville de Mayenne

TRIBUNE N° 1 (novembre 2020)

Il y a maintenant plus de 5 mois, vous nous avez accordé votre confiance. Avec près de 43% des suffrages, à seulement 323 voix de la majorité, vous avez émis votre volonté que Mayenne ne parle plus d'une seule voix. Votre confiance nous honore comme elle nous oblige.

Dès l'installation du nouveau conseil municipal, nous nous sommes mis au travail à votre service. La nouvelle organisation de la collectivité ne nous a cependant pas permis de nous investir avec autant de rigueur que nous l'espérions. Bien que participant à des comités de pilotage, la majorité a attendu fin novembre pour installer les commissions, nous obligeant ainsi à émettre nos avis seulement aux conseils municipaux. Nous le regrettons.

Pour autant, notre motivation n'en a pas été altérée, surtout dans le contexte actuel. La crise sanitaire et ses conséquences économiques n'ont pas épargné notre territoire. Il nous revient, élus locaux, de nous investir pleinement et collectivement pour faire face aux impératifs de l'instant comme aux défis de demain. En proximité avec vous. En cela, vous pouvez compter sur nous.

La protection de notre santé et celles de nos proches est la priorité. Notre ville peut être fière de la discipline et du bon sens des Mayennaises et des Mayennais. Mais nous ne pouvons ignorer la souffrance et le désarroi de celles et ceux qui subissent de plein fouet les effets de la pandémie.

Nous pensons à notre personnel soignant qui fait preuve d'un dévouement remarquable malgré des moyens réduits.

Nous pensons aux personnes dans l'isolement pour qui le confinement est une épreuve.

Nous pensons à nos enseignants qui placent leur vocation de transmettre au-dessus de tout dans des conditions inadaptées.

Nous pensons encore à nos commerçants de proximité qui sont le cœur économique de notre ville. Leur survie est aussi celle de notre territoire. Ils méritent notre soutien plein et entier par des choix forts. C'est pour cela que nous avons voté contre l'augmentation de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour les commerçants et artisans proposée par la majorité municipale. De plus, nous sommes heureux que la municipalité ait suivi notre proposition de choisir une entreprise locale pour la nouvelle sonorisation de la ville alors même qu'elle n'avait pas été sollicitée au préalable. Enfin, nous devons être attentifs à ce que la collectivité puisse inscrire des aides financières dans les budgets 2021.

Nous, vos élus Mayenne s'écrivent ensemble, prenons part à la vie municipale pour assurer pleinement et au quotidien la mission que vous nous avez confiée, celle d'une opposition bienveillante et constructive mais aussi ferme et vigilante. C'est ce que nous vous devons. Aujourd'hui comme demain.

TRIBUNE N°2 (janvier 2021)

2020 a été une année inédite, source de défis et d'épreuves. Pourtant, c'est dans ces temps tourmentés que nous avons collectivement su faire preuve, notamment à Mayenne, de plus et de mieux de solidarité. En 2021, c'est cela qui doit guider les actions de vos élus.

La solidarité, c'est avant tout prendre soin les uns des autres. Le contexte sanitaire nous impose une exigence de rigueur pour les campagnes de dépistage et de vaccination. Nous appelons de nos vœux que l'Etat fasse enfin confiance aux élus locaux qui, eux, savent agir en proximité et avec efficacité.

La solidarité, c'est accompagner nos entreprises qui subissent les conséquences de la pandémie, en particulier les hôtels-cafés-restaurants. Notre groupe d'opposition a proposé à la municipalité de prolonger l'exonération des droits de terrasse à juillet et août afin que ces établissements bénéficient des animations estivales. Notre initiative a été entendue et sera réévaluée avant l'été.

La solidarité, c'est soutenir nos associations culturelles et sportives qui, pour certaines, sont à l'arrêt. Elles sont pourtant essentielles. Certains de nos clubs ont perdu 20 à 30% de leurs licenciés. L'élaboration du budget 2021 devra prendre en compte ces effets de la crise et anticiper la relance de leurs activités. Nous y veillerons. Nous tous, Mayennaises et Mayennais, partageons ce même désir légitime de retrouver le chemin de ces lieux de vie sociale.

La solidarité, c'est aussi être à votre écoute. Vous avez été nombreux à nous solliciter au sujet du nouvel aménagement de la rue Charles de Gaulle. Vous nous avez émis vos interrogations, pointé et regretté le manque de communication. Vous avez raison. La question du centre-ville concerne chacun de nous et mérite mieux qu'une décision unilatérale. Nous avons besoin d'une large concertation.

Comme conseillers municipaux d'opposition, il est de notre rôle de vous entendre et de recueillir vos opinions afin d'en alerter la majorité. Vous pouvez nous contacter par mail à mayenne.secrit.ensemble@gmail.com ou nous rencontrer dans notre bureau à l'ancienne mairie, dans le respect des gestes barrières. Pour cette nouvelle année, que nous souhaitons optimiste, nous formons le vœu de pouvoir échanger plus encore avec vous pour améliorer le présent et préparer l'avenir.

TRIBUNE N°3 (juin 2021)

Un dossier a dernièrement motivé une position claire et affirmée de notre groupe d'opposition.

Nous sommes fermement défavorables au projet de parking derrière la salle Gambetta, à la place des terrains de tennis en extérieur. Tout d'abord, des parkings existent déjà juste à côté. Or, ils sont sous-utilisés la majeure partie du temps. Est-il alors cohérent d'ajouter encore plus de parkings quand d'autres places sont souvent vides ? Notons aussi que M. le Maire évoque le fait que cela permettrait aux usagers d'accéder au centre-ville sans y passer en voiture. N'oublions pas que le centre-ville, c'est aussi la rive Saint-Martin !

Ensuite pour des raisons liées au développement durable. Bétonner plus encore l'entrée de la coulée verte est, pour nous, un non-sens. Ce projet est d'ailleurs étonnant alors que la majorité municipale promeut le retour de la nature en ville. Cet espace, aujourd'hui épargné par la circulation, doit être préservé.

Enfin pour des considérations liées aux usages des réalités du quartier. Le Foyer Logement va bientôt subir une rénovation pour rendre plus agréable le parcours de vie des personnes âgées. L'espace des terrains de tennis, potentiellement disponible, est en proximité directe avec cet équipement qui doit donc être pris en compte dans son aménagement. Aussi, quid du devenir du terrain de boule bretonne ? Pour nous, il doit y rester.

Les terrains de tennis sont fréquemment utilisés, ils ont leur intérêt. Mais si la majorité municipale faisait le choix de les délocaliser au Parc des Sports, un parking serait inapproprié. C'est pour cela que nous proposons, dans cette hypothèse, que ce futur espace soit dédié à la rencontre intergénérationnelle, des enfants aux seniors en passant par les personnes à mobilité réduite. Avec plusieurs équipements ludiques : des jeux pour enfants, un parcours sénior, un espace sportif, du mobilier urbain de détente... Cet espace aurait d'ailleurs tout son sens dans un cheminement entre le centre-ville et la coulée verte.

Déambulation, détente, convivialité, lien social : c'est un beau projet ! Fidèles à notre volonté d'un débat bienveillant mais vigilant, il n'y a pas d'opposition sans proposition.

Nous sommes toujours à votre écoute et disponibles : mayenne.secrit.ensemble@gmail.com.

Bonnes vacances !

TRIBUNE N°4 (septembre 2021)

Alors que commence la nouvelle rentrée scolaire, un dossier suscite toujours un grand intérêt pour notre groupe d'opposition : la nécessaire sécurisation de la gare routière pour les jeunes qui attendent leurs bus.

Des annonces ont été faites ces derniers mois, notamment un possible lieu d'accueil pour les jeunes. Aujourd'hui, nous partageons tous le même constat qu'il n'y a pas d'espace d'accueil adapté pour favoriser le lien social de nos jeunes. Ce lieu doit exister, nous sommes tous d'accord.

Mais nous sommes dubitatifs lorsqu'il nous est évoqué ce lieu à la gare routière. Il nous semble qu'il ne faut pas confondre lieu d'accueil et lieu d'attente. Car, à la gare routière, il est bien question d'un lieu d'attente et de transit au regard du nombre de bus et de passagers par jour. Mais surtout, nous ne devons pas nous tromper de priorité. Nous l'avons déjà dit, nous l'évoquons souvent en commissions et en conseil municipal : la priorité n°1 doit être la sécurité de nos jeunes (et des voyageurs) lorsqu'ils attendent leurs bus. Le délabrement, pour ne pas dire l'insalubrité des lieux, souvent l'objet de trafics en tout genre, n'est pas digne de notre ville. Il y a urgence à tout d'abord mettre nos jeunes au sec, dans les locaux adaptés et sécurisés ! Nous appelons donc de nos vœux une réhabilitation rapide et efficace. Nous serons vigilants et fermes sur ce point.

Aussi, nous avons été interrogés par nombreux d'entre vous sur les modalités de consultation des procès-verbaux et décisions du conseil municipal. Les promesses faites par la majorité dans le règlement intérieur ne sont aujourd'hui pas tenues. L'article 15 prévoit un enregistrement vidéo des séances ensuite diffusé sur le site internet de la mairie. Seul un conseil municipal a été enregistré, et non diffusé, depuis l'adoption du règlement intérieur en décembre 2020. L'article 22 prévoit la publication des comptes-rendus sous huitaine après chaque session. Ce n'est pas le cas sur le site internet. Nous invitons donc la majorité à mettre en œuvre la transparence qu'elle a tant promu.

Notre groupe d'opposition «Mayenne s'écrit ensemble» est toujours à votre écoute et disponible. Si vous souhaitez échanger et/ou nous rencontrer, voici le contact courriel : mayenne.secrit.ensemble@gmail.com.

Bonne rentrée !

TRIBUNE N°5 (novembre 2021)

Le samedi 9 octobre 2021 est une date qui marquera l'histoire de Mayenne. Des milliers d'entre nous ont manifesté pour soutenir le Centre Hospitalier du Nord Mayenne et son personnel. Nous avons dit non au passage en force du contrat d'engagement qui aurait grandement fragilisé le CHNM par le transfert des services de chirurgie conventionnelle et de surveillance continue vers Laval. Nous l'avons fait ensemble, rassemblés.

Nous, élus d'opposition, prenons part au mouvement. Quand on parle de santé et d'accès aux soins, il n'y a pas de majorité ou d'opposition, il n'y a que des élus qui défendent leur territoire au côté de la population. Force est de constater que la mobilisation a été payante puisque le dossier est remis à plat. Alors que les Commissions Médicales d'Établissement de Mayenne et Laval avaient obtenu un délai de 3 mois pour revoir la copie, un médiateur a été nommé suite à la visite du Premier Ministre en Mayenne le 23 octobre. C'est une avancée mais la vigilance reste de mise, nous l'avons vu dernièrement avec la crainte de la fermeture temporaire de la maternité. Les Mayennaises et les Mayennais méritent d'être entendus et compris.

Face à ces dernières semaines plutôt anxiogènes, Mayenne a besoin de respiration et de légèreté. Quoi de mieux que les fêtes de fin d'année pour retrouver de la convivialité ?! Grâce à de nombreuses associations qui ont su rebondir face à la crise Covid, des animations sont relancées pour dynamiser Mayenne en cette fin d'année : la course de caisses à savon par la Jeune Chambre Économique, le Marché de Noël par le Lion's Club, les concerts de l'Orchestre Symphonique du Nord Mayenne, la Galère de Noël par Le Son de Vie, l'engagement de l'union commerciale...

Nous n'oublions pas la programmation de la municipalité mais nous regrettons qu'elle ait été décidée par la majorité seule, sans réunir la commission Animation de la Ville pour en débattre. Nous avons eu connaissance de la programmation par courriel. Nous rappelons à la majorité que nous, élus d'opposition, ne devons pas seulement être informés mais associés. Ne serait-ce que par respect pour les Mayennaises et les Mayennais que nous représentons.

Nous sommes toujours à votre écoute et disponibles :
mayenne.secrit.ensemble@gmail.com.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

TRIBUNE N°6 (janvier 2022)

En ce début d'année, nous présentons nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite à vous et vos proches. Nous espérons que 2022 sera riche de projets et d'accomplissement, tant personnels que collectifs.

Comme en 2021, vos élus d'opposition « Mayenne s'écrit ensemble » mettront motivation et investissement à votre service pour réveiller Mayenne et défendre l'intérêt général. L'année écoulée nous a prouvé que nous pouvons nous rassembler lorsque nous partageons des valeurs communes. La première d'entre elle est, sans nul doute, la défense de l'accès aux soins, plus particulièrement la défense du CNHM et de son personnel. Parce que personne ne peut accepter la détérioration de notre hôpital public, majorité et opposition ont fait preuve d'union. C'est notre responsabilité d'élus. Quant aux actions municipales, nous avons accompagné des orientations cohérentes comme la tarification sociale des cantines (qu'il conviendra d'évaluer), le Boost Sport ou le soutien aux commerçants par exemple.

En 2022, nous ferons preuve de vigilance dans l'examen des dossiers qui rythmeront la collectivité. Nous pensons aux choix faits sur la mobilité qui méritent plus de concertation et de réalisme. Nous pensons au sujet majeur du parc des expositions pour lequel un premier comité de pilotage vient tout juste de se réunir plus d'un an après sa désignation. Nous pensons à un dossier qui n'a que trop tardé : la sécurisation de nos jeunes à la gare routière que nous réclamons depuis le début de mandat. Nous pensons à la refonte de la politique scolaire et aux perspectives d'évolution de nos écoles. Nous pensons enfin au projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et de Communauté. Il est nécessaire pour la qualité de vie au travail des agents et pour la qualité d'accueil des usagers. Mais les choix opérationnels de rénovation, avec un projet annoncé à 12 millions €, nous semblent inopportuns.

Vous l'avez compris, nous sommes plus que jamais pleinement engagés à vos côtés. Malgré un contexte sanitaire encore incertain, nous formons le vœu de partager avec vous des moments riches en rencontres, échanges et dialogues car notre rôle est avant tout de vous représenter.

Nous sommes toujours à votre écoute et disponibles : mayenne.secrit.ensemble@gmail.com.

Bonne année !

TRIBUNE N°7 (mars 2022)

Moins de dogmatisme, plus de réalisme.

Ces dernières semaines, notre groupe a, entre autres, pris position sur 2 sujets structurants.

Au conseil municipal du 27 janvier, nous nous sommes abstenus sur le passage à 30km/h car il nous est apparu incohérent d'abaisser la vitesse sur des axes qui ne le justifient pas et à la fois de conserver les abords des écoles Jacques Prévert, Louise Michel et du lycée Don Bosco à 50 km/h. Sur ce dernier point, nous avons été entendus. La majorité doit maintenant entendre les Mayennaises et les Mayennais qui ont légitimement réagi à la mise en place illisible de cette mesure. Nous réaffirmons notre position : lucidité et pragmatisme. Les 30km/h sont de bon sens en hyper-centre, dans les lotissements et nécessaires aux abords des établissements scolaires. Pour le reste, on ne peut pas questionner les problématiques de sécurité en ville uniquement par la limitation de vitesse. C'est aussi une question d'aménagements routiers en agglomération, pour lesquels la situation de Mayenne est perfectible. Avec des aménagements cohérents, il n'y a pas de difficulté à conserver certains axes à 50 km/h.

En commission « Animations de la ville », nous avons émis un point de vigilance quant aux conséquences directes de l'appel à projet pour le bar de "La Cale" sur l'activité des bars-café-restaurants du centre-ville. En effet, selon le porteur du projet choisi, "La Cale" peut être de fait une concurrence pour les professionnels qui ont la même activité sur chacune des deux rives. Si le porteur de projet est un privé, il sera évidemment question de viabilité économique de son activité. Le chiffre d'affaires produit sera le sien, pas celui des établissements existants du centre-ville. Soyons clairs, "La Cale" est stratégique pour les animations qui sont essentielles, plus encore en période estivale. Les concerts, les animations culturelles et sportives, les marchés de producteurs... ont évidemment toute leur place dans une programmation à cet emplacement. Mais pas au détriment des bars-café-restaurants du centre-ville qui ont exprimé leur inquiétude. Soyons donc très attentifs à la nature des projets déposés. Privilégions les établissements locaux.

Nous sommes toujours à votre écoute et disponibles : mayenne.secrit.ensemble@gmail.com.

TRIBUNE N°8 (juin 2022)

Le développement du centre-ville est majeur pour l'attractivité de Mayenne et du territoire. Beaucoup de temps a été perdu, les mandats précédents n'ont pas été à la hauteur des enjeux en matière de commerce, d'aménagement urbain et de cadre de vie. Pour y contribuer, l'idée du jury citoyen est intéressante car elle renoue avec la démocratie directe. Nous émettons toutefois un fort préalable : bien qu'éclairante, l'approche participative ne doit pas se substituer à la responsabilité politique des élus. Nous y veillerons.

Nous saluons l'engagement du jury dont les travaux ont vu émerger de nombreuses préconisations. Certaines font écho à notre programme des élections municipales (modérer les loyers commerciaux, réinterroger le marché du lundi, poursuivre le halage vers les Châteliers, développer le transport en commun...).

Le temps est maintenant à l'examen des propositions sur la base de la faisabilité technique et des réalités financières. Des points de vigilance doivent nous guider :

- La représentativité recherchée au sein du jury de 25 personnes (dont 12 de Mayenne soit 0,1% de la population municipale) n'est pas atteinte. Les employés et retraités sont surreprésentés, il n'y a aucun agriculteur ni artisan, 1 seul membre a moins de 29 ans... Cela n'enlève en rien à l'investissement du jury. Mais ce constat doit nous inviter à plus encore d'objectivité pour légitimer la décision publique.
- Lorsqu'on parle de centre-ville, on parle avant tout d'activité commerciale, donc d'activité économique et d'emplois. Nous l'avons dit en comité de pilotage, nous regrettons que les commerçants, premiers concernés, n'aient été que consultés (une dizaine dont 1 seul de la rive Saint-Martin). Ils doivent être largement entendus dans la mise en place des futurs projets.
- L'animation est mise en avant dans les préconisations. C'est en effet important mais son rôle n'est pas autant structurant. L'animation vient en appui du développement du centre-ville, pas l'inverse.

Au regard des préconisations du jury citoyen, une question se pose désormais : quel est le projet de territoire ? Quelles orientations pour quelle politique d'attractivité ? Le centre-ville doit tenir une place centrale. Nous n'attendons pas de réenchantement, nous attendons du concret.

Contact : mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°9 (septembre 2022)

Le schéma de regroupement de nos écoles publiques a été voté en juin. Ce sujet, majeur pour l'avenir de notre ville, est la conséquence de choix politiques. Mayenne n'est plus attractive, elle n'attire plus de jeunes ménages depuis de nombreuses années. D'où une baisse de 8% de sa population en 20 ans (1 000 habitants) qui se répercute inévitablement sur les effectifs des écoles (-34%). Ce constat n'est pas le fruit du hasard. Les mandats précédents n'ont pas pris les mesures suffisantes en matière d'attractivité pour enrayer ce phénomène. C'est leur bilan et celui de la majorité actuelle qui en est l'héritière. Elle doit assumer ses responsabilités.

Sur la forme, il y a eu des manquements dans la communication. Les parents d'élèves n'ont reçu qu'un message très succinct, sans détails ni budgets sur les hypothèses. Nous aurions aimé plus de précision et d'ouverture. D'autant que les regroupements ont été officialisés 2 jours avant le vote du conseil municipal en publiant la version numérique du dernier journal de la ville. Cette enjambée du vote n'est respectueuse ni pour les parents d'élèves ni pour les élus.

Sur le fond, il nous faut prendre en compte la réalité des effectifs et des bâtiments. A l'Ouest, le transfert de Jacques Prévert et Louise Michel sur le site de Pierre et Marie Curie nous paraît être pertinent. Nous avons assumé cette position auprès des parents d'élèves que nous avons rencontrés, avec écoute et respect. Ce projet permettra de bénéficier d'un grand pôle d'enseignement public depuis la maternelle jusqu'à collège et lycée en proximité. Cela règle le problème de la double dépose. En revanche, à l'Est, nous sommes défavorables au regroupement de Charles Perrault et de l'Angellerie sur le site de l'Angellerie. Nous avons proposé une autre option : un regroupement sur un nouveau site, celui de la SEGPA du collège Jules Ferry, accueillant 8 classes de 50m² minimum. La Ville est propriétaire du foncier. Le Département, propriétaire des locaux, est favorable à ce transfert. En responsabilité, n'étant pas favorables au projet dans sa globalité et regrettant la communication, nous avons voté contre le schéma.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYERE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Alban FRANCOU / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°10 (novembre 2022)

L'année 2022 s'achève sur une situation inédite : crise énergétique, instabilité des finances publiques et affaiblissement du pouvoir d'achat. Nous en observons les conséquences à l'échelle locale, les budgets des collectivités sont emprunts d'incertitude. C'est pour cela que 2 projets suscitent particulièrement notre inquiétude.

A l'occasion du conseil municipal du 13 octobre, la Ville a validé l'acquisition d'une parcelle pour élargir l'emprise foncière de la mairie, rue de Verdun, en perspective de sa rénovation. Nous avons déjà exprimé notre opposition à ce projet, nous avons voté contre. Nos agents méritent une meilleure qualité de vie au travail, c'est indéniable. Mais c'est bien le projet même de rénovation qui interpelle. Il est estimé à 12,8 millions € minimum, hors déménagements et mobilier. Est-ce raisonnable ? Quid des locaux de la gendarmerie adjacente ? Le contexte nous invite à plus de sobriété et de réalisme. Arrêtons donc de s'entêter à prêter à la mairie un pouvoir d'attractivité sur le centre-ville qu'elle n'a pas ! C'est pour cela que nous maintenons notre proposition de son transfert vers le site Rouillois, projet lui-même estimé entre 7 et 8 millions €.

Rouillois est, lui aussi, un sujet majeur. Sa requalification fait l'objet de plusieurs idées : habitats partagés, colocations seniors, logements locatifs individuels ou semi individuels, aménagements paysagers... Un projet sur le papier attrayant avec lequel on pourrait vendre beaucoup de rêve aux Mayennaises et aux Mayennais. Il convient toutefois de rappeler certaines réalités :

- ce projet s'inscrit à l'échelle de plusieurs mandats
- la Ville n'est aujourd'hui propriétaire d'aucune parcelle, il s'agit du CHNM
- avec l'inflation, les projets d'aménagements urbains du site ont augmenté de 1,4 million € pour arriver à un global de 6,5 millions €
- les seules recettes de cette opération seront les droits à construire, d'où un déficit estimé entre 8 et 10 millions € sur 10 ans

Les perspectives à venir nous invitent à de la responsabilité, du pragmatisme et du concret. C'est ce que nous proposons, pour vous, avec toujours autant d'engagement et de motivation.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joël ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Alban FRANCOU / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°11 (février 2023)

Pendant trop longtemps à Mayenne, on a cru que le terme "attractivité" était grossier. Avec les nouveaux chiffres de l'INSEE, le couperet est tombé : notre ville perd encore et toujours des habitants.

Nous l'avions dit aux élections municipales, nous le répétons encore : Mayenne a besoin d'un électrochoc, c'est-à-dire d'une vraie stratégie de développement territorial pour contenir le départ de nos habitants et stimuler l'arrivée de nouveaux. Comment faire ? En investissant sur :

- LE CENTRE-VILLE. Avant d'être un espace de déambulation, un centre-ville est une affaire d'activité commerciale donc économique. Nos efforts d'aménagements urbains doivent prendre en compte cette réalité.
- LES INFRASTRUCTURES. Comment se déplace-t-on sur notre territoire et comment vient-on à Mayenne ? Par la route ! Rénovation des couches de roulement, transport en commun, dossier de la RN12 : les axes de travail sont nombreux. Soyons clairs, le vélo n'est pas la solution miracle au désenclavement !
- LE LOGEMENT. C'est un véritable frein à l'installation de ménages au bénéfice des villages alentours. Accompagnons la rénovation énergétique du parc existant et développons l'attractivité résidentielle en diversifiant l'offre de logements neufs pour tous, du logement social au haut de gamme. Et apportons une attention particulière aux jeunes ménages, le sujet crucial est là.
- LA SANTÉ. Ce sujet mérite cohésion et courage, il dépasse malheureusement souvent les compétences des collectivités qui trouvent des solutions pour pallier les défaillances de l'État. Mais les difficultés d'accès aux soins sont aussi une résultante de la non-attractivité de la ville.

Nos propos ne sont en rien du "Mayenne bashing", argument facile car déculpabilisant. Il est de notre responsabilité de regarder certaines réalités en face pour ensuite changer de braquet. N'attendons pas que les autres fassent mieux que nous.

Charge à nous, élus municipaux, de nous retrousser les manches et d'avoir le courage de porter des politiques ambitieuses d'attractivité territoriale. C'est le sens de l'action et des propositions de Mayenne s'écrit ensemble, avec détermination et optimisme.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joël ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Alban FRANCOU / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°12 (avril 2023)

Le budget 2023 de Mayenne met en lumière les réalités de la gestion financière de la majorité. Le bilan est éloquent : une augmentation de 3% des impôts, soit 1 million € prélevé aux contribuables d'ici 2026 !

Sur la forme, nous regrettons un manque de projection et de vision à long terme. En effet, la majorité n'a présenté que 2 hypothèses de taux : un maintien et une augmentation de 3%. Pour éclairer au mieux la décision, il aurait fallu d'autres hypothèses : 1%, 2%, 3 fois 1% jusqu'en 2026, voire 5% qui était l'augmentation souhaitée initialement par la majorité... Nous n'avons pas non plus bénéficié d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

Sur le fond, l'augmentation est contestable. Nous avons commencé le mandat avec une situation financière saine, voire enviée, et une capacité d'autofinancement confortable. Depuis, les charges de fonctionnement ont nettement augmenté du fait de la crise énergétique, de l'augmentation du point d'indice et de l'inflation. Cette réalité est subie par toutes les collectivités mais toutes n'activent pas le levier fiscal pour autant ! C'est bien qu'il y a un sujet sur la gestion de la Ville. Pourquoi la majorité augmente-t-elle les impôts alors qu'elle n'a mis en place qu'une faible partie des engagements de début de mandat inscrits dans son programme et que les investissements structurants depuis 2020 ont été portés par Mayenne Communauté ?

Pour le symbole, le Maire a annoncé une baisse de 3% des indemnités des élus. Rappelons que la majorité les avait augmentées de 14% dès juillet 2020, soit 124 695 € de dépenses supplémentaires sur le mandat, et qu'elles ont été de nouveau revalorisées de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 en même temps que le point d'indice. Avec une baisse de 3%, les élus restent gagnants de 0,5% ! Cette mesure est donc aussi démagogique qu'inutile.

A l'heure où les ménages font face à une crise de pouvoir d'achat sans précédent, solliciter le levier fiscal n'est pas gage d'une gestion politique et financière anticipée. Nous invitons la majorité à repenser la pertinence de son action qui devrait être au bénéfice de la population. Pas l'inverse.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Jean-Yves BRÉHIN / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°13 (septembre 2023)

Alors que le budget 2023 est marqué par une augmentation des impôts, des tarifs de la restauration scolaire et accueils de loisirs, la majorité dépense 40 000 € dans un jardin éphémère place Clemenceau.

Cet aménagement est contestable à plusieurs niveaux.

- - Son budget. De nombreuses dépenses ne sont pas comptabilisées : le temps agent, les frais de fonctionnement (arrosage, entretien), le réaménagement de la place des Halles les jours de marché, 2 000 € de tombola pour faire accepter la décision aux commerçants.
- - Sa concertation. Les commerçants ont été conviés à 2 réunions. Une première pour présenter le projet, pas le débattre. Une seconde pour faire un point d'étape, sans rien remettre en cause. Quant aux riverains, la communication a été quasi inexistante. Mais a-t-on seulement pensé à solliciter l'avis des premiers usagers : les Mayennaises et les Mayennais ?!
- - Ses conséquences économiques. Les difficultés de stationnement engendrées ne sont pas sans conséquence pour l'activité économique : baisse sensible des activités de certains commerçants du marché voire du chiffre d'affaires de certains commerçants de la place, fréquentation des terrasses.
- - Son intérêt. Pour la majorité, le parc répond aux enjeux de réchauffement climatique. Comment pouvons-nous croire qu'il propose un îlot de fraîcheur aussi performant que le parc du Château (à 100 mètres) ou la coulée verte ? Les végétaux en pot n'échangent pas avec le sol et se déshydratent vite. C'est un non-sens écologique.

Le centre-ville doit être repensé. Dépenser 40 000 € dans de l'éphémère n'est en rien une solution. Ce qu'il faut, c'est une vision, une stratégie de développement. Mais la majorité en a-t-elle seulement une ? Pour le Maire, grâce à son écho médiatique, le jardin permettra aux entreprises de recruter. Qui peut sérieusement croire cela ? Quel chef d'entreprise locale vous dira que, ce qu'il attend de la Ville en matière d'attractivité économique, c'est de l'aménagement paysager ? Ne serait-ce pas plutôt des services, des logements, de la mobilité ? En réalité, ce jardin éphémère, c'est l'arbre qui cache la forêt : beaucoup de forme, peu de fond.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Jean-Yves BRÉHIN / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°14 (novembre 2023)

L'activité commerciale et l'attractivité de Mayenne sont indissociables. Les commerçants sont des acteurs incontournables dans la stratégie de reconquête du centre-ville. Ils méritent écoute, respect et considération. Malheureusement, c'est l'inverse qu'ils ont éprouvé avec la mise en place du jardin éphémère de la place Clémenceau, commerçants sédentaires comme non sédentaires. La concertation a été quasi nulle, il en est de même pour le bilan.

La municipalité a élaboré un questionnaire à destination des commerçants relatif au maintien du marché sur la place des Halles. Nous déplorons un questionnaire fermé et orienté. En effet, il est indiqué la phrase suivante : « Ce projet de verdissement va se poursuivre dans la durée pour devenir à terme permanent ». Autrement dit, quel que soit l'avis émis, le débat est clos.

Et la municipalité d'ajouter : « Une grande majorité de la population ayant répondu au questionnaire est favorable au maintien du marché Place des Halles ». A l'heure où nous écrivons cette tribune, les résultats de l'enquête ouverte à tous ne nous ont pas été communiqués. Mais, qu'ils soient positifs ou négatifs, nous affirmons, sans contestation possible, que les résultats de cette enquête ne sont pas exploitables. En effet, le questionnaire permettait un nombre de réponses illimité. Ce n'est ni tolérable ni sérieux.

Alors que la majorité municipale avait évoqué un bilan ouvert et constructif conclu par une décision du conseil municipal, elle nous montre au contraire que les dés sont joués d'avance. Habitants, commerçants, élus... à quoi servons-nous finalement ? Est-ce là la conception que la majorité municipale se fait de la démocratie participative, pourtant tant vantée ? Ces procédés en trompe-l'œil font plus qu'interroger, ils sont notamment responsables de la crise de confiance des citoyens envers leurs représentants.

Nous appelons la majorité municipale à changer ses pratiques, à agir pleinement et véritablement pour tous les habitants de Mayenne, en laissant de côté tout dogme et toute idéologie. Chacun mérite de la considération. Vos élus Mayenne s'écrivent ensemble y veilleront et s'engagent en ce sens.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Jean-Yves BRÉHIN / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°15 (janvier 2024)

Alors que commence une nouvelle année que nous vous souhaitons douce et prometteuse, nous formons le vœu que Mayenne et son territoire prennent la trajectoire de l'attractivité. En effet, les derniers chiffres de l'Insee soulignent une population municipale stable sur la période 2015-2021 avec une baisse de 0,1 %. Faut-il s'en réjouir ? Quelles sont les prédictions démographiques pour les années à venir ?

L'Insee observe que, si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population de Mayenne, notre ville observera une baisse de 380 habitants (-3 %) en 2026 et de 748 habitants en 2030 (-6 %).

A cela s'ajoute l'élément le plus important à analyser, à savoir la pyramide des âges :

- La tranche d'âge la plus importante de Mayenne est la tranche des 65 à 69 ans ;
- La 2^{ème} tranche d'âge de la population la plus importante est celle des 60 à 64 ans ;
- La 3^{ème} est celle des 55 à 59 ans ;
- La tranche des 10 à 14 ans n'est qu'à la 11^{ème} place ;
- Les 0 à 4 ans sont à la 16^{ème} place des tranches d'âge.

Le constat est sans appel : la population de Mayenne ne se renouvelle pas.

Certains diront que cette vision est décliniste. Nous répondons au contraire qu'il est de notre devoir d'élus locaux de regarder la réalité en face pour anticiper plutôt que subir.

En effet, si nous ne changeons pas de stratégie, le non-renouvellement de la population aura des conséquences non négligeables sur :

- les écoles avec des fermetures de classes, la perte de sections spécialisées... ;
- la vie associative avec des effectifs en berne, moins de compétitions, moins de propositions, moins de convivialité... ;
- l'évolution de l'immobilier avec des logements inadaptés tant en termes de services que de publics ;
- l'attractivité des services publics et le déclassement du territoire avec un taux d'actifs à la baisse.

En ce début d'année, nous appelons donc de nos vœux une véritable stratégie globale d'attractivité de territoire. N'attendons pas que nos voisins s'en emparent, ils l'ont déjà fait ! Il est encore temps de prendre le train en marche, d'anticiper et d'oser. Vos élus Mayenne s'écrivent ensemble s'engagent à défendre cette ambition dans la durée.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Jean-Yves BRÉHIN / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

TRIBUNE N°16 (avril 2024)

Nous souhaitons exprimer une satisfaction et une inquiétude suite à l'actualité des dernières semaines.

La municipalité a lancé le dispositif Participation citoyenne avec la Gendarmerie. Nous soutenons cette initiative. Notre groupe a d'ailleurs lui-même demandé sa mise en œuvre au conseil municipal du 25 mai 2023 après avoir été alerté par des habitants sur la recrudescence des cambriolages et incivilités. Dans les communes où ce dispositif est en place, on observe une diminution de 25 à 40 % des atteintes aux biens grâce aux solidarités de voisinage. Nous invitons celles et ceux qui souhaitent y prendre part à se faire connaître auprès de la mairie car la sécurité est l'affaire de tous.

La Participation citoyenne n'est pas l'unique réponse aux problématiques de tranquillité publique. Nous le disions dès les élections municipales, la vidéoprotection est un outil majeur de sécurité, notamment en entrées et sorties de ville ainsi qu'en zones commerciales et économiques.

Notre inquiétude est, quant à elle, suscitée par des erreurs qui ont affecté la crédibilité de la municipalité. Alors que la majorité devait intégrer les commerçants à la réflexion sur le prochain jardin éphémère, elle n'en a rien fait. Il a fallu attendre une manifestation de colère légitime des commerçants eux-mêmes en conseil municipal pour rétropédaler et revoir le projet. Il en est de même pour le bitumage du Chemin de la Liberté. Non avertis, les riverains ont dû transmettre une pétition pour que les élus changent (a minima) de braquet. Ces deux événements sont, comme d'autres, révélateurs de la conception très personnelle de la majorité en matière de concertation et d'écologie.

Pour nous, l'écologie n'est pas une idéologie. C'est avant tout du pragmatisme qui implique des changements. Les changements ne se décrètent pas, ils s'accompagnent par le raisonnement. C'est tout le sens de ce que défendent les commerçants et les riverains du Chemin de la Liberté. Nous nous réjouissons que des citoyens prennent part au débat, en mettant en avant leurs réalités et la nécessité du dialogue. Nous sommes à leurs côtés pour défendre une autre vision de Mayenne.

Adrien MOTTAIS, Valérie JONES, Jean-Michel TRIDON, Joëlle ROUYÈRE, Benoît FAUCON, Francine ANGOT, Jean-Yves BRÉHIN / mayenne.secrit.ensemble@gmail.com

